

PROJET :

***Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et
des infrastructures connexes***

OBJET :

Mémoire pour présentation à l'audience du BAPE

PAR :

Hans Brandl

DATE :

25 janvier 2007

M. le président,

Tout comme en 1979, les gens de l'île d'Orléans, dont moi-même, doivent se défendre contre l'implantation d'une industrie de gaz naturel à Lévis, face au bout de l'île.

À Ste-Pétronille, le village que j'habite avec ma famille, le trois-quarts des résidents ont signé une pétition contre le projet Rabaska.

Même si les promoteurs du consortium persistent à nous vanter la haute sécurité de leur entreprise, nous savons qu'il existe des avertissements sérieux et irréfutables contre sa réalisation.

Ainsi, la Society of International Gas Tanker and Terminal Operators demande à ses membres :

"....éloigner les terminaux méthaniers des populations, les situer à l'écart des voies maritimes utilisées par d'autres navires, surtout des bateaux de plaisance."

Après les terribles explosions de gaz survenues en Espagne, au Mexique, en Algérie et en Belgique, et suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001, les ports méthaniers ne sont plus installés près des zones habitées mais relégués aux zones industrielles.

Pour sa part, l'agence fédérale Santé Canada a déterminé que :

".... selon l'importance de la fuite ainsi que de la direction et la force des vents, le panache de gaz naturel pourrait se diriger vers les lieux habités en une concentration inflammable, impliquant ainsi les risques d'une catastrophe."

Une explication tout-à-fait semblable des dangers d'une éventuelle explosion de gaz au-dessus de l'île d'Orléans nous a été fournie en 1979 par un émissaire gouvernemental venu à Ste-Pétronille renseigner les résidents.

Enfin, l'ancien premier ministre Paul Martin émettait en 2005 un avertissement sérieux à l'effet que :

".... le terrorisme est une menace réelle pour le Canada et nous devons tous nous y préparer."

La démonstration que nous ne sommes pas exempts de la menace terroriste au Canada a été faite par l'arrestation en Ontario, à l'été 2006, d'un nombre impressionnant de présumés terroristes.

Dans son désir de rejoindre à peu de frais le gazoduc existant à St-Nicolas, Rabaska ne veut considérer d'autre site que celui de la ville de Lévis. Ainsi, son évaluation des sites alternatifs demeure très sommaire.

Dans une comparaison avec Gros-Cacouna, le promoteur accorde beaucoup d'importance à quelques avantages climatiques liés au site de Lévis. Mais il demeure muet sur ce qui touche la navigation, plus précaire pour les méthaniers à cause de la profondeur limitée du chenal et des conflits possibles avec le reste du trafic maritime. Aucune mention n'est faite des 200 kilomètres supplémentaires à parcourir deux fois (aller-retour) si son port méthanier est construit à Lévis.

Il devient évident que Rabaska ne veut pas envisager une implantation dans le Bas du Fleuve ou au Saguenay à cause de l'étendue du gazoduc qui s'y rattache : l'économie en investissement que lui permet un gazoduc de longueur réduite est le vrai motif de son choix du site de Lévis. Pourtant, d'autres promoteurs de ports méthaniers arrivent à inclure les coûts d'un gazoduc beaucoup plus long que 45 km dans leur projet.

Malgré les avertissements émis par des institutions et organismes reconnus en matière de sécurité, le consortium Rabaska persiste donc à vouloir implanter son industrie, reconnue comme dangereuse, dans une ville de 125 000 habitants, faisant partie d'une région fortement habitée du Québec.

La population qui aurait à payer le prix le plus élevé d'un tel projet serait en premier lieu celle des résidents de Lévis qui se verraient forcés d'abandonner leur foyer au moment de l'implantation du port méthanier et de l'usine adjacente. Ceux qui continueraient à résider à proximité de la zone d'exclusion, à l'ombre de réservoirs gigantesques, seraient condamnés à vivre dans un état d'insécurité permanente.

Ayant assisté à la séance de consultation donnée par le Conseil de Ville de Lévis à sa population, j'ai entendu les témoignages d'anxiété et de détresse des citoyens qui subissent, depuis plus de deux ans maintenant, la crainte d'un exode forcé ou d'une situation d'insécurité à long terme.

Si ce sont avant tout les résidents du site convoité par Rabaska qui sont menacés par le projet, il reste que tous les autres habitants de la région, de la Rive-sud comme de l'île d'Orléans (principalement ceux de Ste-Pétronille et de St-Laurent) risquent de devoir vivre avec la crainte d'un accident maritime suivi d'une fuite de gaz, et de possibles explosions et conflagrations. Cet état de peur s'installerait pour au moins les quarante prochaines années.

Peut-on imaginer que nos dirigeants des gouvernements provincial et fédéral puissent approuver la transformation de l'une des régions touristique les plus reconnues du Québec, le berceau du Canada français, dont la vocation est toute autre qu'industrielle, en une contrée désormais envahie par l'inquiétude et la peur de l'avenir ?

S'il s'avère impossible de contrecarrer le projet d'un consortium multinational qui persiste à vouloir implanter une industrie lourde, bruyante, reconnue comme hautement dangereuse, au sein même d'une région fortement habitée, nous devons pouvoir compter en dernier recours sur la compréhension, le bon jugement et le pouvoir d'intervention de nos gouvernements. C'est leur vocation de protéger leurs citoyens et les résidents du pays contre les dangers qui les menacent .

Je garde donc confiance que ceux qui nous gouvernent au Québec et au Canada agissent comme les autorités d'autres pays dans le monde qui ne permettent plus que les ports méthaniers soient installés parmi les habitations mais plutôt sur des sites éloignés, de préférence dans les centres industriels.

Dans ces pays, les gouvernements ont compris que la santé et le bien-être d'une population de même que l'intégrité d'une belle région sont des biens trop précieux pour être mis à risque par la recherche d'avantages matériels.

HANS BRANDL

